



Procès verbal de l'Assemblée générale du 16 mai 2003

L'assemblée générale ordinaire s'est ouverte le 16 mai 2003 à 18h30, à la salle de réunion du lycée, sur convocation du bureau à l'ensemble des anciens connus, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier et quitus
- Renouvellement du Conseil
- Fixation du montant de la cotisation
- Questions diverses.

La séance est présidée par Philippe-Georges Capelle, président de l'association. La fonction de secrétaire est assurée par André Kerdoncuff. Le président appelle comme scrutateur. Roger-Andon Kazian.

Le Président déclare ouverts les débats.

Rapport moral

Le Président donne lecture du rapport moral.

L'année 2002 est marquée par une forte déception de l'association devant le retrait des collectivités locales du projet de restauration de la chapelle.

L'architecte de la DRAC en charge du dossier a en effet produit une nouvelle estimation plus complète, tenant compte de réhabilitations qui seront nécessaires et n'ont pas été incluses dans le premier dossier. D'environ 12 millions de francs, le devis a bondi à 3,6 millions d'euros (24 millions de francs) !

Réunies en novembre 2003, et en présence d'André Kerdoncuff qui nous représentait, les collectivités ont marqué leur retrait devant ce nouveau devis. Le président du Conseil général a précisé que sa participation resterait limitée à 480 000 euros.

Ces nouveaux délais compromettent les relations que nous tentons d'établir avec des bailleurs de fonds importants, impressionnés par la première collecte à laquelle l'association est arrivée, mais qui risquent de perdre rapidement patience devant l'enlisement du dossier.

À ces difficultés s'ajoutent des inquiétudes quant aux contraintes qu'impose l'architecte sur l'environnement de la chapelle : à ce titre, la salle des conseils, construite au 19^e siècle, devrait être détruite pour rétablir l'environnement original de l'édifice !



Procès verbal de l'Assemblée générale du 16 mai 2003

Lueur d'espoir, les travaux de remise aux normes de la cité scolaire sont, eux, bel et bien engagés. M. le Proviseur nous rappelle les continuelles négociations pour arriver à concilier le respect des normes de sécurité et la disposition des lieux, conçus en une autre époque et pour d'autres usages.

Le bicentenaire du lycée, dont les années 2003 et 2007 peuvent servir de cadre, sera l'occasion de plusieurs manifestations pour lesquelles la participation de notre association est très attendue. Entamées dès 2002, les premières réflexions aboutiront à une manifestation en 2003 qui sera suivie d'autres.

Le rapport moral, soumis à l'approbation de l'Assemblée, est adopté à l'unanimité.

Un camarade membre de l'administration de la Ville de Versailles précise que la Ville reste prête à s'engager dès que les autres collectivités le feront.

Rapport financier et quitus

André Kerdoncuff, secrétaire-trésorier donne la synthèse des comptes de l'association en 2002 et sa situation financière au 31 décembre 2002, présentés pour la première fois en euros.

Au crédit, **17 473,68 €** dont :

- 7 980 € de versements au titre des cotisations,
- 165 € de dons non affectés,
- 1 178 € en paiement du repas de l'Assemblée générale,
- 814,85 € de produits financiers non affectés (intérêts du livret B et 0,01 € d'écart de conversion),
- 3 989,92 € de dons affectés au fonds pour la restauration de la chapelle,
- 3 345,91 € de produits financiers affectés au fonds : ce sont les intérêts du livret A.

Au débit, **7 714,99 €** constitués essentiellement des frais de secrétariat et du coût du repas.

Le résultat de l'année s'élève à **9 758,69 €**. Après affectation des dons et produits financiers au fonds pour la restauration de la chapelle, il reste un résultat de fonctionnement de l'association de 2 422,86 €.

Au 31 décembre 2002, la situation s'établit à **81 502,25 €** dont **64 492,10 €** affectés au sauvetage de la chapelle.

Le président met aux voix l'approbation du rapport financier et le quitus au bureau. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix du secrétaire-trésorier.



Renouvellement du Conseil d'administration

Louis-Aimé de FOUQUIÈRES, Thomas LEGRAIN, André STAUT, François VESLOT, Jean-Louis ROGLIANO, André TRIBOULET et Jacques VILLARD, dont les mandats arrivent à échéance, sollicitent le renouvellement de leurs mandats. Stefan CHENDEROFF, tout en renouvelant l'intérêt qu'il porte à l'association, reconnaît ne pas pouvoir y consacrer tout le temps qui serait nécessaire et propose de laisser son siège à un autre membre.

Olivier COLINET, Jean-Claude LAVENIR et Emmanuel STRICH, chargés de mission auprès du Conseil, renouvellent leur intérêt pour participer à ses travaux.

Enfin, Michel LÉGER présente sa candidature.

Après discussion dans la salle, le Président met aux voix la résolution suivante :

1. Sont nommés membres du Conseil pour une durée de deux ans : Louis-Aimé de FOUQUIÈRES, Jean-Claude LAVENIR, Thomas LEGRAIN, André STAUT, François VESLOT, Jean-Louis ROGLIANO, André TRIBOULET et Jacques VILLARD.
2. Sont nommés chargés de mission auprès du Conseil pour une durée de un an : Stefan CHENDEROFF, Olivier COLINET, Michel LÉGER et Emmanuel STRICH.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Outre les membres ci-dessus, le Conseil comprend : François MAGDALENA, président d'honneur, ainsi que Dominique BENOIST, Philippe-Georges CAPELLE, Jean FRAGNIER, Jean GRÉSY, Roger Andon KAZIAN, André KERDONCUFF, François LOUANGE et Jean RÉGNIER.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 16 mai 2003

Fixation du montant de la cotisation

Le Conseil propose à l'Assemblée de reconduire la cotisation : montant nominal 30 €, montant réduit 10 € pour les jeunes anciens ayant quitté le lycée depuis moins de 5 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le Président,

Le Secrétaire-trésorier

Philippe Capelle

André Kerdoncuff